

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par
M. Blein

ARTICLE 48 TER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« par décret en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (redondance de la mention du décret en Conseil d'État).